

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le 12 mars 2024



ID : 014-211401815-20240219-DELIB20240203-DE

Exécutoire le 12 mars 2024



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 19 Votants : 23	Séance du 19 février 2024
Date de la convocation : 13 février 2024	
Delib20240203	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

Mme Claude FRÉMIN à M. Mustapha MZARI-ROSSI
Mme Ymen FARHAT à Mme Isabelle GERME
M. Jérôme PIERRE à M. Didier LIZORET
M. Damien GUINEHEUX à M. Jean-Marie GUILLEMIN.

Absents excusés :

Mme Aude LE CAM
M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Madame Fabienne MOREL, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le 12 mars 2024



ID : 014-211401815-20240219-DELIB20240203-DE

Exécutoire le 12 mars 2024

Delib20240203

OBJET : Modification du tableau des emplois communaux

Sur proposition de la commission du personnel, le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire :

- pour permettre l'avancement de grade des agents qui remplissent les conditions statutaires.
- pour permettre la nomination des agents actuellement contractuels sur des postes permanents

proposer la création des deux postes suivants :

- ✓ un responsable du service "accueil, état-civil, funéraire et élection" sur un grade d'adjoint administratif à temps complet,
- ✓ un responsable du service "affaires scolaires et entretien polyvalent" sur un grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de supprimer les postes suivants à compter du 1^{er} avril 2024

Poste n°205	Adjoint technique de 2 ^e classe à temps non complet (11/35 ^e)	Créé par délibération du 17/12/2012
Poste n°206	Adjoint technique de 2 ^e classe à temps non complet (6.5/35 ^e)	Créé par délibération du 17/12/2012
Poste n°235	Adjoint d'animation de 1 ^{re} classe à temps complet	Créé par délibération du 21/09/2015
Poste n°250	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Créé par délibération du 27/03/2017
Poste n°51	Adjoint technique principal de 2 ^e classe à temps non complet (16.5/35 ^e)	Créé par délibération du 17/12/2001
Poste n°264	Adjoint technique principal de 2 ^e classe à temps non complet (21/35 ^e)	Créé par délibération du 18/12/2017
Poste n°270	Adjoint technique à temps non complet (23.75/35 ^e)	Créé par délibération du 15/12/2018

- de créer
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{re} classe à temps non complet (30/35^e)
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{re} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{re} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le 12 mars 2024



ID : 014-211401815-20240219-DELIB20240203-DE

Exécutoire le 12 mars 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 20 février 2024

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN